



# Marché de Noël de Lapalud

## Règlement intérieur 2023

**LAPALUD**

(par décision municipale n°MA-DEC-2023-108 du 22 septembre 2023)

### PREAMBULE

À l'occasion des fêtes de fin d'année et pour participer aux festivités de la ville, la municipalité de Lapalud, organise le marché de Noël en décembre.

Le marché de Noël sera installé au cœur du village. Des chalets en bois ou barnums abriteront les participants, (dans la limite des stocks disponibles) et le rez-de-chaussée de la mairie (salle des mariages et hall) pourront être ouverts.

### ARTICLE 1 : INSCRIPTION

Pour participer au marché de Noël, il faut

- remplir le bulletin d'inscription, le dater et signer,
- y annexer tous les documents demandés (attestation assurance RC, la pièce d'identité de l'exposant)
- renvoyer le dossier par mail ou par courrier postal (indication mentionnée sur le bulletin d'inscription)

Compte tenu du caractère spécifique de la manifestation, l'organisateur sélectionnera et retiendra des produits liés aux traditions des fêtes de Noël.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposant, par spécialité.

Le marché de Noël est ouvert aux professionnels, commerçants, artisans, associations, ou autres...

### ARTICLE 2 : ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS et RESPONSABILITÉ

L'attribution des emplacements sera déterminée par l'organisateur.

- Aucune modification des structures ne pourra être effectuée. Les marchandises ne devront pas gêner la circulation du public dans les allées.
- Les appareils électriques et les guirlandes utilisés doivent être aux normes en vigueur, pour des raisons de sécurité. Il est interdit d'utiliser des bouilloires et/ou cafetières.
- Il est interdit de brancher un chauffage électrique ou à gaz à l'intérieur des chalets et barnums
- *L'organisateur pourra prendre l'initiative de faire retirer des étals les produits qui n'auront pas été listés dans le coupon réponse pour l'inscription au Marché de Noël.*

Les exposants devront prendre possession de leur emplacement en fonction des horaires indiqués par l'organisateur. Chaque exposant s'engage à ne pas changer d'emplacement.

Seul, l'organisateur se réserve la possibilité de modifier les emplacements donnés, en fonction d'impératifs nouveaux ou des conditions climatiques.

L'emplacement de l'exposant est modifiable d'année en année. La participation à des éditions antérieures ne génère pas de faveur.

Les objets exposés demeurent sous l'entière et unique responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables, pour des litiges tels que pertes, vols, casse ou autres détériorations.

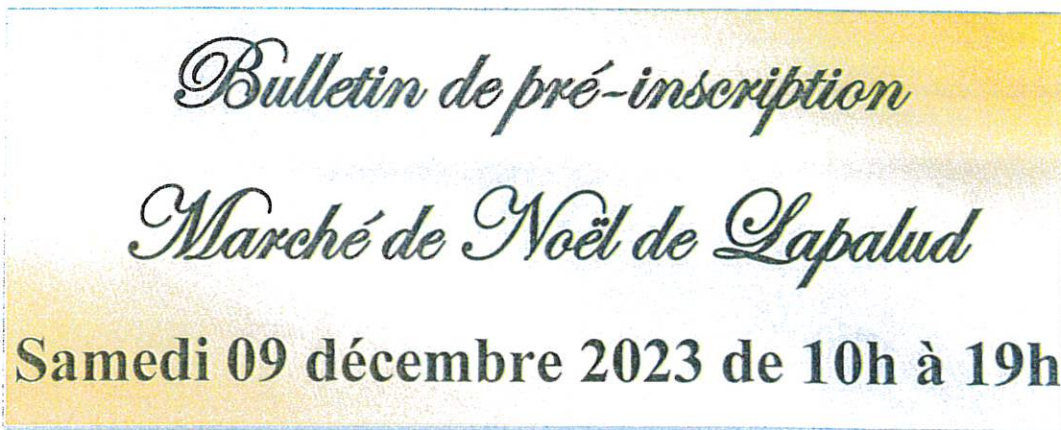
### ARTICLE 3 : APPROBATION ET RESPECT DU RÈGLEMENT

L'approbation de ce règlement vaut pour acceptation des conditions du marché de Noël. L'organisateur fera respecter le présent règlement et se réserve le droit de faire quitter de la manifestation tout exposant qui enfreint ce dernier, sans indemnité.





LAPALUD



**1 – Indentification du candidat :**

Particulier

Association

Professionnel

*Si personne physique :*

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : N° ..... Rue (place) .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone privé : ..... Téléphone portable : .....

e-mail : .....

*Si association ou professionnel :*

Représentée par : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° Siret pour les associations : .....

Extrait du registre KBIS de moins de trois mois pour les professionnels : .....

Téléphone : ..... e-mail : .....



## 2 – Produits proposés à la vente :

### A. Décoration de Noël :

Production Artisanale     Revente de produits artisanaux, commerciaux, industriel

Lesquels :

.....  
.....  
.....

### B. Cadeaux de Noël :

Production Artisanale     Revente de produits artisanaux, commerciaux, industriel

Lesquels :

.....  
.....

### C. Produits sucrés et confiseries de Noël :

Production Artisanale     Revente de produits artisanaux, commerciaux, industriel

Lesquels :

.....  
.....

### D. Produits salés du terroir :

Production Artisanale     Revente de produits artisanaux, commerciaux, industriel

Lesquels :

.....  
.....

### E. Jus de fruits et boissons :

Production Artisanale     Revente de produits artisanaux, commerciaux, industriel

Lesquels :

.....  
.....

### F. Autres :

Production Artisanale     Revente de produits artisanaux, commerciaux, industriel

Lesquels :

.....  
.....

## 3 – CHOIX DU STAND :

Chalet de 3 x 2 m (6 m<sup>2</sup>)

Emplacement intérieur (limité à 9 places)

Emplacement extérieur sans structure une table de 2m + 2 chaises





#### 4 – BESOINS TECHNIQUES ET LOGISTIQUES :

- Une grille d'affichage
- Descriptif et puissance de tous les appareils électriques (la puissance est mentionnée au dos des appareils) **Si la puissance et le descriptif des appareils électriques utilisés sont absents ou imprécis la fourniture électrique sur le stand ne sera pas garantie :**  
.....  
.....  
.....

#### 5 – MODALITES D'ORGANISATION DU MARCHE :

- Arrivée impérative entre **8 heures et 09 heures 30**
- Emplacement gratuit : cours des Platanes et salle des mariages (limité à 9 places)
- Matériel : l'organisateur assure l'éclairage de chaque emplacement et la mise à disposition **d'une table de 2m et deux chaises. Attention rallonge électrique non fournie.**

#### DOCUMENTS A FOURNIR :

- Le bulletin de pré-inscription dûment rempli et signé ;
- La photocopie de la pièce d'identité de l'exposant ;
- Attestation d'assurance en Responsabilité Civile en cours de validité au moment de la manifestation.

Je déclare sur l'honneur que les informations indiquées dans ce formulaire de candidature sont authentiques, complètes et exactes.

- J'ai lu et approuvé le règlement intérieur du marché
- Je m'engage à rester jusqu'à la fin de la manifestation, soit 19H00.

Fait à ..... le ..... 2023  
(Nom – prénom et signature)

En fonction des emplacements limités, seuls les candidats retenus seront informés **par courrier.**

Ce courrier servira de réservation et devra impérativement être présenté le jour du Marché.  
En cas d'empêchement merci de nous contacter le plus tôt possible 04 90 40 30 73 (service Associations)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

Retourner le dossier au plus tard le **31 octobre 2023** dans la limite des emplacements disponibles.

Par courrier : **Mairie de LAPALUD** – Service Associations - BP 43 - 84840 LAPALUD

Ou par mail : [associations@lapalud.net](mailto:associations@lapalud.net)

#### **COVID :**

*La manifestation s'organisera dans le respect de la réglementation en vigueur à la date de l'évènement. Dans le cas d'une recrudescence des cas positifs ou à la demande de la Préfecture, cet évènement pourra être annulé.*

